



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE *et vous!*

N°11

SOMMAIRE

Page 2 :

Assemblée Générale

Page 3 :

Foot à 7 Loisir

Page 4 :

Coupe de France

Page 5 :

Dématérialisation

Page 6 :

Présentation des licences

Page 7 :

Demande de licences

Pages 8 & 9 :

Les procès Verbaux

Page 10 :

Nous Joindre

75 77 78 91
92 93 94 95



Assemblée Générale

Le Samedi 4 Novembre 2023 à 9h30

(Emergement à partir de 8h00)

Au Méridien Etoile - Porte Maillot
81 boulevard Gouvion Saint-Cyr - 75017 PARIS

ATTENTION : accès au parking de l'hôtel modifié compte tenu des travaux en cours au niveau de la Porte Maillot

L'ordre du jour et les documents s'y rapportant ont été envoyés aux membres de l'Assemblée Générale (à savoir les clubs actifs au cours des saisons 2022-2023 et 2023-2024) sur leur adresse de messagerie officielle (@lpiff.fr) le 20.10.2023.

Informations pratiques :

- En cas d'empêchement, le Président du club peut se représenter par un licencié de son club ou par un licencié d'un autre club du département où se trouve le siège social du club, dans le respect des dispositions statutaires rappelées au verso du modèle de pouvoir joint à la convocation.

- Conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts de la Ligue, les associations affiliées sont tenues d'être représentées à l'Assemblée Générale sous peine d'amende.

Ainsi, en cas d'absence prévisible, nous vous invitons à vous faire représenter dans les conditions rappelées ci-avant ou, à défaut, à nous faire parvenir, par voie postale ou électronique, le Pouvoir joint à la convocation, dûment complété au plus tard le 31 Octobre 2023.

- La mise à jour dans Footclubs de la composition du Bureau étant du ressort du club, **il sera tenu compte des seules informations figurant dans ledit logiciel pour apprécier la qualité du représentant du club** (à titre d'exemple, si le dirigeant présent le jour de l'Assemblée n'est pas identifié en qualité de Président dans le logiciel fédéral alors il devra obligatoirement être muni d'un pouvoir de ce dernier pour représenter le club et prendre part aux votes).

Nous vous invitons donc à vérifier les informations figurant dans Footclubs, et, le cas échéant, à les mettre à jour.

- Quelle que soit sa qualité (Président, Secrétaire, Dirigeant, etc.), le représentant du club doit obligatoirement être muni de sa licence dématérialisée sur Footclubs Compagnon, de sa licence imprimée sur papier libre (listing des licenciés), d'une attestation de licence, ou d'une pièce d'identité.



Foot à 7 Loisir



Découvrez le Challenge Foot à 7 Loisir

Un **Challenge du Foot Loisir à 7** est mis en place par la Ligue de Paris Île-de-France. Cette compétition offre l'opportunité de faire jouer le plus grand nombre en associant pratique féminine, masculine ou bien en mixité. Le Challenge à 7, sur **invitation**, sera dans un premier temps réservé aux clubs du **75, 92, 93 et 94**. Il se disputera le **lundi soir** ou le **jeudi soir** sur un demi-terrain (*possibilité de mise à disposition par la Ligue*). Animé par la **Commission Régionale Football Loisir**, ce Challenge sera basé sur le fair-play et la convivialité.

Vous êtes un club loisir, entreprise, libre ou bien vous voulez créer une équipe de copains, n'hésitez pas, le foot à 7 vous attend.



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents documents à télécharger sur le Foot à 7 Loisir !





Coupe de France

Mercredi 18 octobre 2023

Deux tirages au sort ont été effectués au siège de la Ligue de Paris Ile-de-France !

De nombreux clubs sont venus y assister et certains ont pu gagner des maillots collecteurs de la Coupe de France.

6ème tour



Coupe de France

Finale Régionale



Coupe de France Féminine

A noter que le 6ème tour de la Coupe de France et que la Finale Régionale de la Coupe de France Féminine se joueront le week-end du 28 et 29 octobre.



Revivez les deux tirages au sort de la Coupe de France en [cliquant ici](#) !



Dématérialisation

POUR VOS LICENCES
AVANTAGE
DÉMATÉRIALISATION

75 77 78 91
92 93 94 95

Privilégiez la dématérialisation !

Nous allons bientôt rentrer dans la période de très fortes demandes de licences au niveau national. Ces gros volumes de demande génèrent chaque année de lourds ralentissements informatiques dans le processus de traitement des licences.

Par voie de conséquences, le traitement et la validation des demandes de licences des clubs peuvent être impactés et des lenteurs dans la validation des demandes observées.

Aussi, afin de limiter les désagréments inhérents aux retards constatés dans la validation des demandes de licences formulées de manière « classique », nous vous invitons dès maintenant et jusqu'à la fin du mois d'octobre à privilégier les demandes de licences dématérialisées.

Retrouvez la présentation de la dématérialisation des licences en cliquant [ICI](#).



Licences

Cas particulier du joueur présentant une licence avec la mention « non active »

Dans le cas où le club a saisi une demande de licence et transmis les pièces correspondantes, mais que la Ligue n'a pas encore contrôlé le dossier et validé sa conformité, la licence du joueur apparaît avec le statut « non active » sur les différents supports de présentation des licences.

Dans ce cas, le joueur peut, sous réserve du respect du délai de qualification, participer à une rencontre de compétition officielle.

Il est toutefois rappelé que le club alignant un joueur avec une licence « non active » doit faire preuve de (i) vigilance tant au niveau des informations saisies que des pièces transmises, et (ii) diligence en cas de refus d'une pièce, et ce, afin de ne pas risquer que la date d'enregistrement de la licence soit différente de celle de la saisie de la demande, et que, *in fine*, le joueur concerné ne soit pas qualifié.

Article 82.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue, ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir. »

Le délai de qualification

Conformément aux dispositions de l'article 89 des Règlements Généraux de la F.F.F., tout joueur, quel que soit son statut (Amateur ou Sous contrat), est qualifié selon un délai qui dépend de la date d'enregistrement de sa licence et de la compétition à laquelle il participe, soit 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence pour les compétitions FFF (sauf la Coupe de France), de Ligue et de District.

En pratique, un joueur dont la licence a été enregistrée le 1^{er} octobre est qualifié le 06 octobre pour participer aux compétitions de Ligue.



Demande de licences

SAISON 2023 - 2024
**TÉLÉCHARGEZ
 VOTRE DEMANDE
 DE LICENCE**

75 77 78 91
 92 93 94 95

Demandes de licences : les formulaires

Retrouvez dans la rubrique « [Formulaires Club](#) » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »)

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



Retrouvez plus d'informations sur les demandes de licences pour la saison 2023/2024 en [cliquant ici](#) !





Procès Verbaux

Commission Régionale du Football Féminin



Commission Régionale Futsal

Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Commission Régionale Football Loisirs





Procès Verbaux

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

N°15



Commission des Statuts et Règlements &

Contrôle des Mutations N°15

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

N°16



Commission des Statuts et Règlements &

Contrôle des Mutations N°16



Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



Contacts

D'ANDRADE Mélanie

01 85 90 03 77

Département Technique

HISPAL Estelle

01 85 90 03 79

Chargée de Formation BMF

LERMA Lenaick

01 85 90 03 71

Département Technique

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

Chargée de Formation BEF

RUMPLI Alexandre

01 85 90 04 90

Responsable IR2F

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du
Football Francilien sur les réseaux

paris-idf.fff.fr

